2025-063

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2025-07-21-41
CONSEIL MUNICIPAL du 21 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un juillet à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 15 juillet 2025

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Gérard CHEVRIER ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.
Absent excusé : Joan PUYRAIMOND donne procuration à Norbert PERRIN ; Jean-Luc FAUCON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Christian BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement collectif chemin de Grignan.

Vu :
- le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Commande Publique,
- les délibérations du conseil municipal n°2022-09-12-55/56 du 12 septembre 2022 approuvant le programme de travaux d'assainissement collectif et la désignation du Conseil Départemental de la Drôme comme mandataire du maître d'ouvrage,
- la délibération du conseil municipal n°2024-11-25-67 du 25 novembre 2024 attribuant le marché de travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement chemin de Grignan à la Société Routière Dieulefitoise (SORODI)

Considérant :
- Les prix nouveaux pour la réalisation des travaux supplémentaires rendus nécessaires,
- Le projet d'avenant n°1 concernant les travaux supplémentaires et la diminution de certaines prestations,
- L'incidence financière de cet avenant n°1 entrainant une augmentation du marché public de travaux de + 13 873,50 € HT soit une augmentation du marché initial de + 7.29%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- **Approuve** l'avenant n°1 du marché de travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement collectif chemin de Grignan entrainant une incidence financière de + 13 873.50 € HT sur le montant initial du marché et portant le marché à un montant total de 204 107,50€ HT soit 244 929.00 € TTC.
- **Autorise** le Conseil Départemental de la Drôme, mandataire de la commune, à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces afférentes à leur exécution,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 9 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le secrétaire
Christian BERNARD

Le Maire
Norbert PERRIN

MAIRIE DE RÉAUVILLE

Rendu exécutoire par transmission au contrôle de légalité le 25 JUIL. 2025
Affiché le 25 JUIL. 2025